



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°15 du 23 décembre 2025

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT.

Déclarations de forfait:

Journée du 21/12/2025

U13 D3 A: LANGOGNE 2 / BRIOUDE 3 - forfait de BRIOUDE 3 ; 1er forfait= amende 15 €

DECISION:

Match Arrêté:

CHADRAC / VALS : D1 du 29/11/2025.

Le dossier parvenant de la Commission de Discipline ayant donné match à rejouer avec la désignation de 3 arbitres officiels et d'un délégué, la Commission reprogramme cette rencontre dimanche 15 Février 2026 à 15H00.

Ce dossier est transmis à la Commission des arbitres et celle des délégués.

MODALITES DE RE COURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –
<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-